

## Economie

# Eco CO2 est récompensé par le Grand Prix FAS de l'actionnariat Salarié 2021

## Une PME française innove en matière d'actionnariat salarié

Le 16 décembre 2021, le jury du Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié organisé par la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS) vient de distinguer Eco CO2 par l'attribution du « Grand Prix des sociétés non cotées sous RES ou LBO avec actionnariat salarié collectif ».

*« Une opération exceptionnelle de reprise de l'entreprise par les salariés dans un montage alliant fonds d'investissement et actionnariat salarié collectif. Une gouvernance démocratique en utilisant tous les ressorts des dispositifs d'actionnariat salarié. Un comité de direction composé majoritairement de femmes. Chapeau ! »* ont déclaré les membres du jury du Grand Prix FAS lors de l'attribution du prix.

Fondée en 2009, Eco CO2 crée des solutions d'accompagnement au changement de comportement des particuliers et des organisations en faveur de la transition écologique. Elle déploie des programmes de sensibilisation sur les économies d'énergie et la mobilité durable, conçoit des solutions multiservices connectées et réalise des études sur la conduite du changement et la maîtrise de l'énergie. Avec un chiffre d'affaires 2020 de 9,2 M€, elle a été classée ces 3 dernières années parmi les 60 premières entreprises françaises du palmarès des 500 Champions de la Croissance, établi par Statista pour Les Echos.

## 80% des salariés détiennent la majorité du capital de l'entreprise

Le 8 juin 2021, 72 salariés, soit 80% des salariés éligibles sont devenus actionnaires de l'entreprise Eco CO2 qui compte aujourd'hui 123 salariés. La participation massive des salariés est hors normes dans ce type de transaction. Les 6 membres du Comité de Direction d'Eco CO2, qui ont porté ce projet de reprise pendant plus d' 1 an, ont souhaité ouvrir l'actionnariat à une large base de salariés plutôt que de s'orienter sur un montage plus classique de managers-actionnaires.

Des modalités d'investissement particulières ont ainsi été mises en place telles que des critères d'éligibilités les plus larges possibles et un abondement à 100% jusqu'au plafond annuel de versements sur le PEE autorisé.

## Une culture d'entreprise fondée sur la participation collective des salariés

Depuis sa création, l'éco-entreprise Eco CO2 se distingue par une organisation d'entreprise fondée sur des prises de décisions collégiales, la responsabilisation et l'autonomie des collaborateurs.

En décembre 2018, Eco CO2 avait déjà été récompensée par le Prix « Coup de Cœur » du Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié pour « son bel exemple d'économie participative avec un comité de gouvernance démocratique, un dossier engagé présentant une diversité des moyens offerts » selon les membres du jury du Grand Prix FAS de l'époque.

*« Le rachat de l'entreprise par les salariés nous permet de conserver ces valeurs et notre indépendance. Mais au-delà de cela, c'était l'occasion de donner à tous les salariés l'opportunité d'investir dans leur société. Dans*

notre montage, nous avons tenu à ce qu'un binôme de représentants élus par les actionnaires salariés non-manager puissent participer aux Comités stratégiques avec les fonds d'investissement » précise **Johanna Le Conte, Présidente d'Eco CO2.**

## **Des investisseurs engagés aux côtés d'Eco CO2**

Les salariés d'Eco CO2 sont accompagnés par la société d'investissement Picardie Investissement, le fonds d'investissement FAMA Impact, la banque coopérative Banque Populaire Rives de Paris, la coopérative financière la NEF, la banque CIC et BPI France. Leur culture entrepreneuriale et leur vocation d'accompagner les entreprises dans la durée en font des soutiens majeurs pour le développement des activités d'Eco CO2. Jacques Allard, le fondateur et ancien président d'Eco CO2, et la société SBGFI, ont souhaité réinvestir dans l'opération afin de montrer leur confiance par rapport au projet de reprise.

L'opération a été réalisée avec l'expertise des cabinets Inspirit Partners pour le côté stratégique de la cession / acquisition, le cabinet d'avocats Apollo pour les aspects juridiques et mise en œuvre pratique, ainsi que le groupe ERES, spécialiste de l'épargne salariale.

« Nous espérons que ce prix donne de la visibilité à notre opération et qu'il permette d'inspirer d'autres équipes. Je souhaite que des fondateurs de PME se disent que c'est souhaitable de céder à ceux qui ont œuvré au développement de la société, et que des managers et salariés sachent c'est possible et qu'ils osent se lancer » déclare **Isabelle Senn Zilberberg, Directrice Générale Eco CO2.**

## **Eco CO2 en chiffres clés**

Chiffre d'affaires 2020 : 9,2 M€

Croissance moyenne : + 70% sur les 2 dernières années

Effectif au 1<sup>er</sup> décembre 2021 : 123 salariés.

## **Photos et interviews disponibles sur demande**

A propos d'Eco CO2 – [www.ecoco2.com](http://www.ecoco2.com)

Eco CO2 crée des solutions pour accélérer la transition écologique par le changement des comportements des citoyens et des organisations. Depuis 2009, l'éco-entreprise déploie des programmes d'accompagnement sur les économies d'énergie et la mobilité durable, conçoit des solutions connectées et réalise des études sur la conduite du changement et la maîtrise de l'énergie. Avec un capital majoritairement détenu par ses collaborateurs, Eco CO2 affirme son indépendance et ses valeurs résolument tournées vers l'humain et l'intérêt collectif.

A propos de la FAS : <https://www.fas.asso.fr/>

La Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés rassemble les associations d'actionnaires salariés et anciens salariés qui se sont constituées au sein des entreprises françaises, des PME non cotées jusqu'aux grands groupes internationaux. La FAS représente les 3,5 millions d'actionnaires salariés en France. Organisé en partenariat avec Amundi, Clifford Chance et Alixio, le Grand Prix de la FAS récompense chaque année les sociétés françaises qui participent activement au développement de l'actionnariat salarié.

Contacts presse Eco CO2 : agence VLC  
Camille Neblai - [camille@agencevlc.com](mailto:camille@agencevlc.com)  
Tél. : + 33 (0)6 30 60 29 61